

N° CP 2<sup>e</sup>/32-07  
Séance du 11 MAI 2007

**INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ORGANISMES DE TOURISME  
A VOCATION GENERALE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2<sup>ème</sup>/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide totale de 170 960 € en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, selon la répartition annexée au rapport ;
- ❖ autorise le Président à signer la convention d'attribution de subvention avec le Club Vosgien – Association Départementale du Haut-Rhin pour la subvention y afférent ;
- ❖ précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 65, nature 6574 et nature 65738, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Acte certifié exécutoire  
Répon. en date du 11 MAI 2007  
Publié le 22 MAI 2007.....  
Pour le Conseil Général  
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions